



COMMUNE de BOUILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MARNE - ARRONDISSEMENT DE REIMS
CANTON DE FISMES-MONTAGNE DE REIMS.

Mairie de BOUILLY, 2, Rue Saint Caprais, 51390 – BOUILLY.
☎ 03-26-49-27-92 - commune.bouilly@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021 -

1°) SONT PRESENTS A CETTE REUNION : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Fabien COLTIER (représenté) - La séance débute à 18h45.- Agnès CHARBEAUX est nommée Secrétaire de Séance, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2°) Comptes de gestion et administratif, orientation budgétaire.

Adoption du compte administratif 2020 de la commune :

Fonctionnement : total des dépenses 161 021.16 € / total des recettes 189 686.45€ soit un excédent de fonctionnement de 27 969.49 €

Investissement : total des dépenses 64 408.25 € / total des recettes 158 334.97 € soit un excédent d'investissement de 94 226.72 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif ainsi que le compte de gestion qui est identique. Il décide de l'affectation du résultat à l'unanimité.

S'en suit les orientations budgétaires 2021/2026.

En fonctionnement, il est envisagé de mettre l'accent sur l'entretien des chemins et des bâtiments ainsi que sur le budget fêtes et cérémonies. Est retenu aussi l'idée d'une baisse des taxes communales au moins en compensation de l'augmentation de la taxe ordures ménagères. Les investissements doivent se poursuivre en matière de sauvegarde du patrimoine bâti et il faut penser à des équipements sur le bien vivre à Bouilly (parcours santé, jardins partagés, mise en valeurs des étangs, aménagements extérieurs,...) ainsi qu'à des investissements « productifs » comme de l'immobilier locatif.

Chaque commission devra réfléchir sur ces investissements et présenter un prévisionnel pour l'élaboration du prochain budget 2021.

3°) Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité sur la charte de la préservation de la biodiversité et du patrimoine du grand Reims. La commune de Bouilly manifeste ainsi son engagement moral et politique dans le domaine.

4°) Adoption à l'unanimité pour la coupe d'amélioration de 2 parcelles de forêts (1.61 ha +3.67ha) par l'ONF.

5°) Le conseil municipal a donné son accord définitif à 10 voix sur 11 pour la réalisation du chemin accédant à l'extension du cimetière et retient l'entreprise SOLOTRA pour un montant de 15 600.00 € HT. Les travaux devraient commencer au plus tôt sur mars/avril.

6°) Choix définitifs pour les travaux de sécurité routière :

- Marquage au sol de zones 30 : 5 « zones 30 » au sol et 12 ellipses « 30 » au sol.
- Création de zones de stationnement sur la chaussée : 3 rue de la Noue et 2 rue des Saules.
- Elargissement du trottoir rue St Caprais pour sécuriser la sortie de la rue des Sablons et faire ralentir.
- Elargissement du trottoir et accès PMR devant la petite enfance
- Revoir également pour une bande centrale à partir du radar pédagogique

Coût des travaux : pour les zones 30 et stationnement 7 015€ HT et pour l'élargissement des trottoirs et PMR : 1 108 €+1839 €
Des précisions et un 2^{ème} devis vont être demandés pour les zones 30 et stationnement, en espérant une baisse du coût de l'opération.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 20% et pourraient être réalisés cette année.

7°) Informations diverses : La réfection du mur du cimetière est à prévoir avec une demande de subvention. Le mur de soutènement en face la mairie sera exécuté fin Avril pendant les vacances scolaires.

La séance est levée à 21h00.

Agnès Charbeaux, Conseillère municipale.